



Travaux Aménagement de l'Avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry et Jacob-Bellecombette

Avenant n°1 au marché n°F21-043

Avril 2022

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, dont le siège social est situé 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

L'entreprise SIGNALISATION ECLAIRAGE DE BELLEDONNE (SEB), titulaire du marché F21-043, située 7 rue Eugène RAVANAT – 38321 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Thomas CHARRETON en sa qualité de directeur

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le présent marché est subséquent à l'accord-cadre lot 3 « Eclairage Public », pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette.

Le projet prévoit :

- des travaux de signalisation
- des travaux de terrassements
- des travaux de réseaux secs et humides
- la pose de bordure
- des revêtements de surface
- la pose d'éclairage public

Ces travaux ne font l'objet de 3 lots :

- lot 1 : Voirie et Réseaux Divers
- lot 2 : Enrobés et autres revêtements de surface
- lot 3 : Eclairage Public

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'une part de notifier les prix nouveaux complémentaires intervenus en cours de l'opération, et d'autre part d'augmenter certaines quantités du marché de base.

GRAND CHAMBERY

Avenant Marché F21-043 – Travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette -

- **Définition de prix nouveaux :**

Au cours du chantier, des adaptations organisationnelles et techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise et sont détaillées ci-dessous.

- ✓ PN 1 : Déplacement Armoire Siredo et création de boucle

Ces prestations ont impliqué la création d'une prix nouveaux détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire HT en euros	Quantité	Montant total HT en euros
PN 01	Déplacement Armoire Siredo et création de boucle	F	1 142.00 €	1	1 142.00 €

Soit un total pour les prestations résultants des prix nouveaux x de 1 142.00 € HT

Evolution des quantités des prestations prévues au marché de base :

Certaines quantités prévisionnelles ont été revues à la hausse ou à la baisse en cours de marché ; il s'agit en particulier des prestations suivantes :

- ✓ Prix 2 : Déplacement du panneaux lumineux : - 1 F x 430.00 € = - 430.00 €

Soit un total pour les prestations résultants de d'un ajustement des quantités du marché de - 430.00 € HT

Il ressort au global une hausse de **712.00 € HT**, incluant les prix nouveaux et les évolutions en plus ou moins sur les quantités.

- **Exécution du marché de travaux :**

Dans l'acte d'engagement du présent marché, le délai d'exécution proposé par l'entreprise est de 5 jours, période de préparation non comprise. Ces derniers sont allongés de 2 jours pour prendre en compte les prestations complémentaires demandées.

Ainsi, les délais d'exécution sont de 7 jours, période de préparation non comprise.

ARTICLE 3 - MONTANT DE L'AVENANT

La nouvelle économie du lot 3 du marché F21-043 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	26 535 €	5 307 €	31 842 €
Avenant n°1	712.00 €	142.40 €	854.40 €
Marché après avenant n°1	27 247 €	5 449,40 €	32 696, 40 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 712.00 € HT correspondant à une augmentation de + 2.68 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est porté à 27 247 € HT, soit 32 696, 40 € TTC

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES

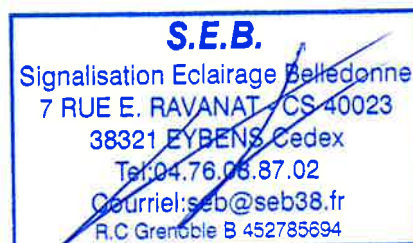
Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des infrastructures et
des voiries d'agglomération

Pour l'entreprise SEB



GRAND CHAMBERY

Avenant Marché F21-043 – Travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette - page 4/4